[ALERTE MÉDIA]

Jusqu’à 2 ans de prison et 75 000 € d’amende : Florian Benoit, fondateur de CosmétiCar, alerte sur les risques du lavage auto à domicile

Bonjour,

Laver sa voiture chez soi gaspille entre 200 et 500 litres d’eau potable et pollue directement les sols. C’est pourquoi **le Code de l’environnement interdit strictement le rejet d’eaux usées dans la nature**, même devant chez soi, afin de protéger les nappes phréatiques et les cours d’eau. **Une infraction à cette règle peut entraîner une amende de 450 €, et jusqu’à 2 ans de prison et 75 000 € d’amende en cas de pollution avérée** (article L216-6). Pourtant, de nombreux Français continuent cette pratique illégale, souvent sans le savoir.

CosmétiCar, leader du lavage auto sans eau, propose une alternative innovante, mobile et écoresponsable qui permet de nettoyer son véhicule à domicile sans enfreindre la loi ni impacter l’environnement. Aujourd’hui, avec plus de 100 agences actives, **CosmétiCar permet d’économiser environ 25 millions de litres d’eau par an**, ce qui sur 20 ans, représente **500 millions de litres d’eau potable économisés !**

Florian Benoit, fondateur de CosmétiCar, est disponible pour répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi le lavage à domicile est-il interdit par la loi, et quels sont les risques encourus ?
- Quelles pollutions invisibles sont générées par un simple lavage de voiture dans son jardin ?
- Quelles solutions concrètes et légales existent aujourd’hui pour les particuliers comme pour les entreprises ?
- Comment fonctionne le lavage sans eau CosmétiCar, et pourquoi est-il en conformité avec le Code de l’environnement ?
- En quoi le modèle mobile CosmétiCar évite-t-il les rejets polluants tout en garantissant une qualité de nettoyage professionnelle ?
- Comment sensibiliser les citoyens et les collectivités locales à cette réglementation encore méconnue ?

« La réglementation interdit le lavage de véhicule à domicile, mais cette information reste largement méconnue. Chez CosmétiCar, nous avons fait de cette contrainte une opportunité : proposer depuis 20 ans une alternative mobile, sans eau et respectueuse de l’environnement. C’est une solution clef-en-main pour les particuliers comme pour les entreprises qui veulent concilier praticité, performance et conformité légale. » — Florian Benoit, fondateur de CosmétiCar